

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2025
(OR. en)

13236/25

SOC 624
GENDER 176
ANTIDISCRIM 85
FREMP 250
JAI 1314

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Lutter contre la haine, la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ - <i>Échange de vues</i>

Dans la perspective de l'échange de vues que le Conseil EPSCO tiendra le 17 octobre 2025, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Lutter contre la haine, la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ

Introduction

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer ainsi que les personnes appartenant à une autre minorité sexuelle et de genre (LGBTIQ) continuent d'être victimes de discrimination et de harcèlement dans l'ensemble de l'UE malgré les cadres législatifs existants, une meilleure conscience politique et les diverses initiatives visant à faire progresser l'égalité de traitement dans ce domaine. Ce défi persistant porte atteinte à la mise en œuvre efficace des droits fondamentaux et des principes de non-discrimination et d'égale participation de tous les individus à la vie sociale et économique.

Des études montrent que des progrès significatifs peuvent être réalisés lorsque l'engagement et la conscience politiques sont présents. Depuis 2019, le nombre de personnes LGBTIQ qui vivent ouvertement, sans dissimuler leur orientation sexuelle, a augmenté dans l'UE. Par exemple, les personnes LGBTIQ déclarent se sentir plus en sécurité quand elles tiennent la main de leur partenaire en public et avoir l'impression que les écoles traitent les questions liées aux personnes LGBTIQ de manière plus positive qu'avant¹.

Bien que ces évolutions constituent d'importantes avancées, le tableau général du bien-être des personnes LGBTIQ reste profondément préoccupant. Selon la troisième édition de l'enquête sur les personnes LGBTIQ de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), les violences motivées par la haine, les intimidations et la discrimination auxquelles sont confrontées les personnes LGBTIQ ont considérablement augmenté, touchant de manière disproportionnée les personnes transgenres et intersexuées².

Au sein de l'UE, nous continuons d'assister à des incidents visant des personnes LGBTIQ, notamment des attaques verbales, de la violence physique, des discours de haine et des actes d'intimidation homophobes lors de rassemblements pacifiques dans ce qui devrait être des espaces publics sûrs, y compris dans le cadre de manifestations et d'événements publics³.

¹ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, (2024), *LGBTIQ Equality at a Crossroads: Progress and Challenges* ("L'égalité des personnes LGBTIQ à la croisée des chemins: progrès et défis"). Vienne: FRA.

² Ibid.; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2025), *Being intersex in the EU* ("Personnes intersexes dans l'Union européenne"). Vienne: FRA.

³ *LGBTIQ Equality at a Crossroads: Progress and Challenges* ("L'égalité des personnes LGBTIQ à la croisée des chemins: progrès et défis").

En outre, plus d'une personne LGBTIQ sur trois a rapporté des cas de discrimination dans des domaines clés tels que l'emploi, le logement et l'accès à d'autres services à la disposition du public⁴. Le nombre de cas signalés aux organismes pour l'égalité de traitement reste toutefois faible, ce qui met en lumière la persistance de barrières dans l'accès à la justice et à la réparation⁵.

La discrimination persistante ainsi que l'augmentation des faits de harcèlement et de violence mettent sérieusement en péril la sécurité et les droits fondamentaux des personnes LGBTIQ.

La violence et la discrimination entraînent des conséquences lourdes et profondes; plus d'une personne LGBTIQ sur trois a envisagé de se suicider dans l'année écoulée; et les jeunes, les personnes transgenres, non binaires et présentant une variance de genre sont plus susceptibles d'avoir des pensées suicidaires que les autres personnes interrogées⁶. En 2023, 67 % des personnes LGBTIQ ont été victimes de harcèlement, de menaces et d'insultes en raison de leur orientation ou identité sexuelle⁷.

Les principes en jeu

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont consacrés dans les traités et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après dénommée la "charte").

L'article 21 de la charte interdit explicitement toute discrimination fondée sur un large éventail de motifs, y compris le sexe ou l'orientation sexuelle: *"Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle."*

Les articles 8 et 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) disposent que, pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités et, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, à combattre toute discrimination fondée, notamment, sur le sexe ou l'orientation sexuelle, et l'article 19 du TFUE habilite le Conseil à prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur ces motifs.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

Un moment charnière

En 2020, la Commission européenne a adopté sa toute première stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025, qui comprend une série de mesures ciblées visant à renforcer l'égalité de traitement des personnes LGBTIQ en intégrant les questions d'égalité de traitement des personnes LGBTIQ dans l'ensemble des politiques, des législations et des programmes de financement de l'UE. Cette stratégie contribue également à faire entendre les voix des personnes LGBTIQ et à réunir les États membres et les acteurs concernés dans un effort commun pour œuvrer efficacement en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ.

L'année 2025 est une période critique pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ dans l'UE. La Commission européenne élabore actuellement une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2026-2030, qui posera le cadre des activités futures de l'UE.

Les expériences de chaque État membre apportent une contribution précieuse en vue d'un dialogue constructif sur la manière dont les institutions de l'UE et les États membres peuvent faire progresser les droits et l'égalité des chances des personnes LGBTIQ et sur la manière de venir à bout de la discrimination et de la violence à leur encontre.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à tenir un débat d'orientation sur la base des questions suivantes:

- 1) *Quelle a été une bonne pratique qui s'est révélée efficace dans votre État membre pour lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ?*
- 2) *Quelles mesures supplémentaires pourraient être prises au niveau de l'UE pour faire en sorte que les personnes et familles LGBTIQ puissent vivre librement et ouvertement, y compris par-delà les frontières, à l'abri de la discrimination et de la violence?*
